



Règlement

Concours dessin manga 2025

Article 1 : Objet du concours

La Bulle organise un concours de dessins dans un style manga. Le thème du concours porte sur « Les personnages manga ».

Article 2 : Durée

La participation au concours débute le 3 juin et se termine le 18 juillet 2025.

Tout dessin déposé en dehors de cette période ne sera pas pris en compte. Les dessins seront ensuite exposés du 22 juillet au 19 septembre aux horaires d'ouverture de La Bulle.

La Bulle se réserve le droit de modifier, d'interrompre, de supprimer ou de différer le concours, à tout moment et sans préavis, si elle estime que les circonstances l'exigent. Cette décision ne peut faire l'objet d'aucune réclamation visant à engager sa responsabilité.

Article 3 : Déroulé du concours

Le concours se déroulera selon le calendrier suivant :

- Dépôt des dessins : du 3 juin au 18 juillet 2025.
- Exposition des dessins à La Bulle et durée de vote des usagers : du 22 juillet au 19 septembre 2025.
- Publication des résultats : le 30 septembre 2025.

Article 4 : Modalités de participation et d'inscription

Ce concours est ouvert à tous dès 8 ans. Le consentement d'un parent ou d'un tuteur d'un participant d'âge mineur est nécessaire pour participer au concours.

Trois catégories seront ouvertes pour la participation au présent concours :

- Prix Kôdomo - de 8 ans à 12 ans
- Prix Otaku - de 13 ans à 18 ans
- Prix Mangaka - Public Adulte

La Bulle se réserve le droit d'exclure tout participant qui ne respecte pas le présent règlement.

La participation à ce concours est gratuite.

Les frais éventuels liés à la participation au concours sont à la seule charge de chacun des participants et ne font l'objet d'aucun remboursement ou d'aucun versement d'une quelconque contrepartie.

Pour participer, il suffit de déposer son dessin à l'accueil de La Bulle entre le 3 juin et le 18 juillet 2025 à 18h.

Le dessin sera obligatoirement :

- La représentation d'un unique personnage manga, existant ou imaginaire.
- Une création originale sur papier du participant. Les dessins numériques sont interdits. La décalcomanie ne sera pas acceptée.
- En noir et blanc ou en couleurs.
- Composé d'un seul personnage. La réalisation d'un décor est facultative mais est autorisée.
- D'une taille de 21 x 29,7 cm (format A4 en portrait).

Un seul dessin par participant sera accepté. Les **nom, prénom** et **âge** du participant doivent être inscrits au dos du dessin, avec un **numéro de téléphone** et une **adresse mail valide**.

Article 5 : Composition du jury final

Le jury final est composé :

- des usagers de La Bulle
- des membres de l'équipe professionnelle de La Bulle
- de Géraldine Bruneau, dessinatrice professionnelle de Manga

Article 6 : Examen par le jury et modalités de vote

Les usagers de La Bulle auront la possibilité de voter directement sur place du 22 juillet au 19 septembre 2025 pour leur dessin favori.

Un système de vote au format numérique sera disponible. Une tablette sera mise à disposition du public pour voter depuis La Bulle.

Il sera également possible de voter à distance en se rendant sur la page de La Bulle-Annemasse (www.annemasse.fr).

Le vote ne sera pas anonyme, chaque personne ne pourra voter qu'une fois par catégorie.

Le résultat final sera annoncé le mardi 30 septembre 2025 à La Bulle.

Article 7 : Les prix du concours

Les gagnants de chaque catégorie ayant eu le plus de votes seront récompensés par un lot :

- Prix Kôdomo : Un livre sur les techniques de dessin Manga et un kit de dessin.
- Prix Otaku : Un livre sur les techniques de dessin Manga et un kit de dessin.
- Prix Mangaka : Un livre sur les techniques de dessin Manga et un kit de dessin.

Une "Mention spéciale coup de cœur" sera également décernée pour chaque catégorie. Ceux-ci seront choisis par l'intervenante, Géraldine Bruneau, professionnelle du dessin Manga.

Les lots devront être retirés avant le vendredi 31 octobre 2025 à La Bulle aux horaires d'ouverture sur présentation d'un justificatif d'identité.

Article 8 : Politique de conservation et restitution des oeuvres

Les lauréats verront leurs dessins exposés dans La Bulle.

Tous les dessins pourront être récupérés dès le mardi 30 septembre jusqu'au jeudi 30 octobre 2025 aux horaires d'ouverture de La Bulle.

Article 9 : Données personnelles

Les données collectées sont nécessaires pour la gestion du concours et seront détruites après la fin de celui-ci.

En participant, les candidats acceptent l'utilisation de leur image et de leur œuvre dans le cadre de la promotion du concours (réseaux sociaux, site web, affiches, etc.).

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants peuvent demander l'accès, la rectification ou la suppression de leurs données en contactant La Bulle.

Article 10 : Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par mail à La Bulle (labulle@annemasse.fr) au plus tard un mois après la date de publication des résultats, soit jusqu'au 30 octobre 2025.

Toute tentative de fraude ou de manipulation entraînera l'élimination immédiate du participant.

La Bulle ne pourra être tenue responsable en cas de non-réception des participations ou en cas de problèmes techniques liés aux envois numériques.

Article 11 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à Annemasse le 25 avril 2025.

